

## UNITÉ HYDROGRAPHIQUE MARNE CRAIE

VM.3



90 894 habitants

1 514 km<sup>2</sup>

314 Km de masses d'eau  
« cours d'eau »

Cette unité hydrographique se caractérise par une faible densité de population, un aléa érosif faible (sauf en zone viticole près de Vertus), un faible chevelu hydrographique, des zones humides alluviales importantes (fuseau de mobilité de la Marne, avec un fort potentiel écologique) et un secteur agricole non drainé.

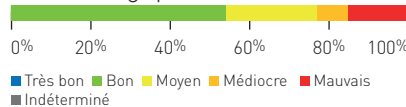
Les pressions liées à la culture (90 % de l'occupation du sol en SAU et des dégradations phytosanitaires de l'état des masses d'eau), la présence d'ouvrages hydrauliques sur certaines rivières (Somme Soude, Coole), les cours d'eau exutoires de la nappe souterraine de la Craie très sensibles aux assècs, sur un secteur où les cultures légumières de plein champ irriguées sont en développement, sont des facteurs défavorables pour le bon état des eaux. La Berle est un cours d'eau avec un impact du vignoble non négligeable, spécifique dans cette unité hydrographique.

Cette unité hydrographique recoupe 2 masses d'eau souterraines. Elles sont déclassées pour leur qualité impactée par les pollutions diffuses (nitrates, mais aussi pesticides pour la Craie Sud et Centre) et pour le nombre de captages d'eau potable fermés pour pollution anthropique.

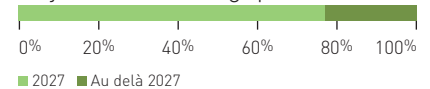
Par ailleurs, la masse d'eau de la Craie de Champagne Sud et Centre présente sous cette unité hydrographique a basculé en état quantitatif médiocre, tandis que la masse d'eau de la Craie Nord présente un risque de non atteinte du bon état quantitatif en 2027. Ceci est dû à l'impact des prélèvements dans la nappe sur les cours d'eau crayeux en période d'étiage.

Masse d'eau	
Rivières et canaux	13
Lac	0
Transitions	0
Côtières	0
Souterraines	2

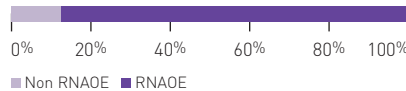
### État écologique ESU



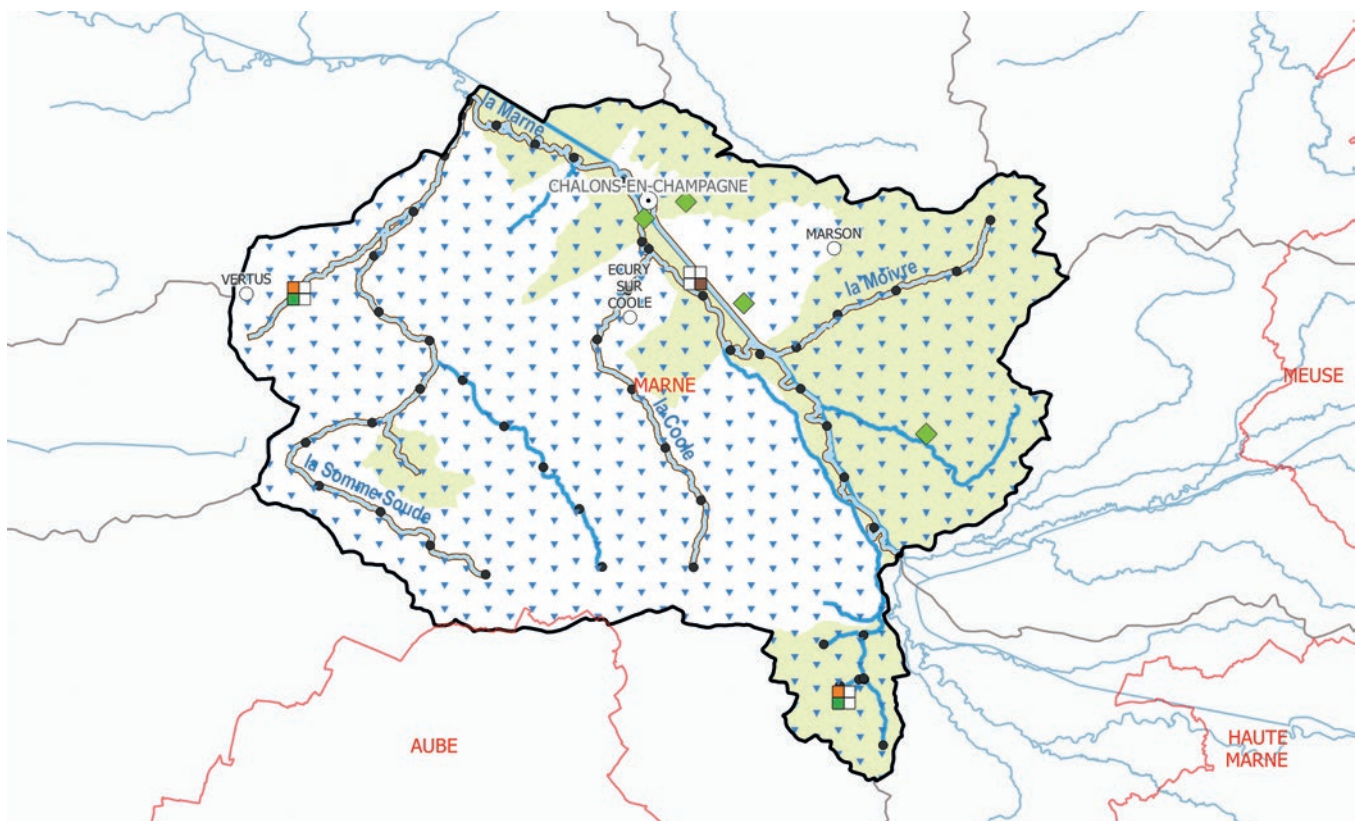
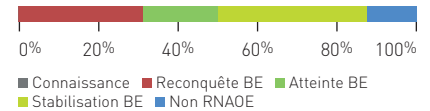
### Objectif état écologique ESU



### ME en RNAOE



### Ambitions ME



SAGE nécessaire identifié dans le SDAGE

**UNITÉ HYDROGRAPHIQUE  
MARNE CRAIE**
**VM.3**

MESURE	NOM DE LA MESURE	ME%	SO	C	μ	E
<b>Réduction des pollutions des collectivités</b>						
ASS0302	Réhabilitation d'un réseau hors Directive ERU	7				
ASS0502	Equipement d'une STEP Hors Directive ERU	7				
ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement	7				
<b>Réduction des pollutions des industries</b>						
IND0401	Dispositif de maintien des performances de collecte ou de traitement des effluents	7				
IND12	Mesures de réduction des substances dangereuses	7				
<b>Réduction des pollutions agricoles</b>						
AGR0101	Agriculture - Etude globale et schéma directeur	7				
AGR0201	Limitation des transferts de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	20				
AGR0301	Limitation des apports de fertilisants dans le cadre de la Directive nitrates	27				
AGR0302	Limitation des apports de fertilisants au-delà de la Directive nitrates	7				
AGR0303	Limitation des apports de pesticides	27				
AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes à faible utilisation d'intrants	20				
AGR0503	Elaboration d'un programme d'action AAC	20				
<b>Protection et restauration des milieux</b>						
MIA0101	Milieux aquatiques - Etude globale et schéma directeur	7				
MIA02	Mesures de restauration hydromorphologique de cours d'eau	47				
MIA03	Mesures de restauration de la continuité écologique	40				
MIA14	Mesures de gestion des zones humides	7				
<b>Gestion de la ressource en eau</b>						
RES03	Mettre en place des règles de partage de la ressource	13				
<b>Gouvernance</b>						
GOU0201	Mettre en place ou renforcer un SAGE	100				